

Compte rendu de séance

Séance du 8 Décembre 2020

L' an 2020 et le 8 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans la salle polyvalente dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de PRUVOST Marcel, Maire
Présents : M.PRUVOST Marcel , Maire Mmes : BAUDUIN Jacqueline, CARPENTIER Zoée, LEMOINE Béatrice, OLIVIER Sandrine, PENEL Adeline, TONNOIR Laëtitia, MM : BILLET Jean-Michel, CUGNET Jean-François, DELHOMEZ Jacques, DUQUESNOY David, MAYEUX Mickaël, PLACE Samuel.

Excusés ayant donné procuration : Mmes : LABOISSE Jeanne-Marie à Mme PENEL Adeline, WOZNY Isabelle à Mr PLACE Samuel, SLOMINSKI Michaëlle à Mme OLIVIER Sandrine MM : DEGRUGILLIERS Yves à Mme TONNOIR Laëtitia, MATUSZAK Edmond à Mr PRUVOST Marcel, DAUTREMEPUS Henri à Mr DELHOMEZ Jacques

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Date de la convocation : 01/12/2020

Date d'affichage : 01/12/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme PENEL Adeline

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Signature du protocole de lutte contre l'habitat indigne - 2020_59D

Projet Belles en sport et Sports pour Tous Hauts de France-2020_60D

Compétence eau potable- rapports annuels 2019 2020_61D

Demande de remboursement de sommes versées pour les régies de la cantine-garderie et du CLSH :2020_62D

Demande d'une subvention du comité du secours populaire français de Barlin 2020_63D

AFR(Association Foncière de Remembrement) de Maisnil-les-Ruitz : Désignation d'un nouveau membre : 2020_64D

Signature du protocole de lutte contre l'habitat indigne-2020 59D

La lutte contre l'habitat indigne est une orientation majeure du programme local de l'Habitat adopté en septembre 2019 par la Communauté d'agglomération Béthune Bruay, Artois Lys Romane qui a décidé, par délibération du 5 février 2020 d'établir un nouveau protocole de lutte contre l'habitat indigne d'une durée de 6 ans, à l'échelle des 100 communes. Ce nouveau document marque la volonté partagée des acteurs de l'habitat d'établir un plan d'actions en vue de lutter contre l'Habitat Indigne et intègre des évolutions législatives (lois Alur et Elan) et leurs dispositifs coercitifs. Il rappelle également les pouvoirs de police du maire et du préfet, principaux acteurs apportant des moyens et des mesures visant la sécurité et la santé des occupants dans tout logement.

Les partenaires associés à ce protocole, outre la communauté d'agglomération, l'Etat et les communes sont : le département du Pas-de-Calais, l'agence régionale de santé (A.R.S.), la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, le Tribunal d'instance

Ils contribueront au repérage des situations d'indécence (en référence au Décret décence du 30 Janvier 2002), à l'accompagnement des publics mal-logés et souvent en difficultés, au traitement et la résorption de cet habitat insalubre ou indécemment grâce à cette mobilisation générale.

M. le maire rappelle que toutes les communes sont concernées et que le taux de logement potentiellement indigne sur le territoire (11%) est supérieur à la moyenne départementale (9%).

Après avoir fait lecture du document, le conseil est invité à autoriser le maire à signer le protocole.

Le Conseil municipal après discussion et à l'unanimité

- Accepte le nouveau protocole de lutte contre l'habitat indigne présenté par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane

- Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole

Vote à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Projet Belles en sport et Sports pour Tous Hauts de France-2020 60D

Monsieur le maire présente le projet Belles en sport et sports pour Tous proposé par le Comité Régional des Sports pour Tous Hauts de France

Ce projet a pour but de promouvoir la santé des enfants et des jeunes notamment en les sensibilisant à l'importance de la pratique physique pour le bien-être physique et moral.

Ce projet s'adresse surtout aux filles de 12-25 habitant le secteur de la CABBLR(communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane).

Il est alors demandé au conseil municipal de se prononcer sur la mise en place de ce projet sur la commune.

Le Conseil Municipal , après discussion

DECIDE à la majorité des voix exprimées

De ne pas mettre en place ce projet sur la commune pour l'instant.

Précise que l'utilisation de l'espace d'évolution s'adressera d'abord aux associations déjà présentes sur la commune.

Vote à La majorité des voix (pour : 6 contre : 13 abstentions : 0)

Compétence eau potable- rapports annuels 2019 2020 61D

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable destiné notamment à l'information des usagers, ainsi que le rapport annuel du délégataire (SABALFA)

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ces rapports,

Le conseil municipal , ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré , à l'unanimité des membres présents,

-Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de 2019

Ainsi que le rapport annuel du délégataire.

Vote à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de remboursement de sommes versées pour les régies de la cantine-garderie et du CLSH :2020 62D

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de Mme LEPORE Gianni pour le remboursement des sommes versées pendant la période de novembre 2020 soit 133€(88€ pour la régie périscolaire et 45€ pour la régie Centre de

loisirs). Les enfants LEPORE Celya et LEPORE Lucenzo fréquenteront à la prochaine rentrée scolaire un autre établissement scolaire. (certificats de radiation de l'école élémentaire publique de Maisnil-les-Ruitz présentés)

Le conseil municipal , à l'unanimité

Après en avoir délibéré accepte le remboursement de la somme versée soit 133(88€ pour la régie périscolaire et 45€ pour la régie Centre de loisirs).

Vote à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Demande d'une subvention du comité du secours populaire français de Barlin 2020 63D

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du comité du secours populaire français de Barlin .Ce comité , reconnu d'utilité publique dont l'objectif premier est d'apporter une aide alimentaire , vestimentaire financière et sociale aux familles les plus démunies apportent cette aide à quelques familles maisniloises.

Avec la pandémie de la COVID-19 les recettes attendues n'ont pu être honorées (arrêt des projets 2020 pouvant engendrer des recettes). C'est pourquoi le Comité du SPF de Barlin sollicite une subvention d'un montant de 200€.

Le conseil municipal , à l'unanimité

DECIDE

D'allouer pour 2020 une subvention de 200€ pour le comité du SPF(secours populaire français) de Barlin

Vote à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

AFR(Association Foncière de Remembrement) de Maisnil-les-Ruitz : Désignation d'un nouveau membre : 2020 64D

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Bureau AFR a été élu pour 6 ans. Il est constitué de 4 propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre du remembrement désignés par le conseil municipal , de 4 propriétaires désignés par la chambre d'agriculture et du maire membre de droit.

Les élections municipales sont intervenues pendant la période des 6 ans, à l'issue des élections, l'ancien maire doit quitter le bureau, le nouveau maire prend sa place sans qu'il y ait lieu de procéder à une modification de bureau

Monsieur PRUVOST Marcel élu nouveau maire de la commune de Maisnil-les-Ruitz fait parti du bureau en tant que propriétaire de parcelles incluses dans le périmètre du remembrement.

Il est alors proposé de le remplacer par Monsieur Monsieur BIENCOURT David domicilié 9 rue de l'Hôpital à Ruitz.(propriétaire de parcelles incluses dans le périmètre du remembrement)

Le conseil municipal

Considérant l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité de désigner monsieur BIENCOURT David 9 rue de l'Hôpital à Ruitz comme membre en vue de siéger comme membre du bureau de l'AFR.

Vote à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

La discussion est engagée sur les difficultés de circulation rue Averlant. Une nouvelle signalétique est envisagée.

Complément de compte-rendu:

-Il est fait le bilan succinct du CLSH du mois d'octobre. Le bilan financier détaillé sera présenté lors d'une prochaine réunion.

Bilan de l' Espace d'évolution.

Monsieur le Maire informe que l'espace d'évolution est terminé.

Après l'élaboration d'un règlement pour l'utilisation de l'Espace d'évolution, une réunion d'information avec les associations et les directeurs des deux écoles aura lieu dans le courant du mois de janvier 2021.

Problèmes de nuisances sonores

Des problèmes de nuisance s sonores avec les poids lourds situés au pont à vaches nous ont été rapportés. Un courrier a été envoyé à chaque chauffeur pour remédier à cette situation. Monsieur le Maire a contacté le maire de Barlin , vice-président à la CABBLR pour Soulever ce problème présent dans plusieurs communes. Il a été proposé de créer une zone sécurisée « poids lourds » dans la zone industrielle de Ruitz.

Le candélabre rue d'Epinal sera changé prochainement.

Les manifestations de fin d'année

Le 16.12.2020 : préparation des sachets de Noël et réception des colis pour les aînés

Le 17.12.2020

10h : distribution des coquilles école maternelle

14h30 : distribution des coquilles école primaire

Le samedi 19.12.2020 distribution des colis aux aînés

Maisnil Infos

Du 18 au 20 décembre distribution du Maisnil Infos

Séance levée à: 20:15